



FICHE ACTION N°8

Animation générale de la stratégie de développement local du Territoire de Guéret

Objectifs prioritaires :

1/ **Rendre les bourgs plus attractifs en développant et diversifiant leurs usages.**

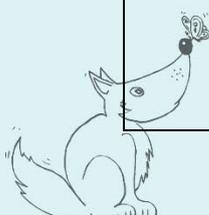
2/ **Capter une clientèle touristique au bénéfice des bourgs en renforçant les éléments d'attractivité touristique du territoire.**

3/ **Penser l'aménagement des bourgs et du cœur de ville dans une perspective de lien social**

Fonds mobilisé et montant	Fonds mobilisé LEADER	Montant prévisionnel 333 381 €
Version consolidée	01/01/2023	
Indicateur(s) de réalisation associé(s) Indicateur(s) de résultat associé(s)	<p>Indicateur(s) de réalisation et de résultat associé(s) : les indicateurs sont renseignés par l'Autorité de Gestion Régionale à l'échelle des programmes et par le GAL à l'échelle de la stratégie :</p> <p>À l'échelle des programmes : il s'agit des indicateurs de réalisation et de résultats tels que prévus dans le programme régional et dans le Plan Stratégique National (ex : création d'emploi). Des indicateurs de performance supplémentaires pourront être intégrés suite aux modifications du Plan Stratégique National.</p> <p>À l'échelle de la stratégie du GAL :</p> <p>Indicateurs de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de porteurs de projets accompagnés - Nombre de dossiers ayant bénéficié du volet territorial des fonds européens. - Montant total de dépenses publiques <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de communication réalisées ou d'outils de communication mis en place - Taux de programmation et de paiement - Nombre d'emplois créés et/ou maintenus 	
Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie (aspect	La réussite de la stratégie de développement local définie pour le territoire nécessite la mobilisation d'une équipe d'animation garante du plan d'actions, de la méthode DLAL (Développement Local par les Acteurs Locaux), du	

<p>rural/urbain/littoral, effets attendus sur le territoire, plus-value du Développement Local par les Acteurs Locaux...)</p>	<p>respect du cadre réglementaire et de la bonne utilisation des enveloppes.</p> <p>Le Développement Local des Acteurs Locaux et l'approche multi-fonds requièrent une ingénierie performante dont les principaux objectifs seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une coordination et une animation dynamique de la stratégie pour favoriser l'émergence de projets, accentuer la mise en réseau des acteurs et mobiliser efficacement et équitablement les fiches actions sur l'ensemble du territoire. - Accompagner les porteurs dans la définition de leur projet, en adéquation avec les objectifs fixés dans la stratégie et les critères de sélection, ainsi que dans le montage de leurs dossiers de demande d'aide. - Communiquer efficacement afin que chacun (habitants, élus, porteurs de projets...) puisse comprendre le fonctionnement, l'utilité et les possibilités du volet territorial des fonds européens. - Assurer un suivi et une gestion rigoureuse des dossiers de demande d'aide et de la programmation. - Évaluer la stratégie de développement local afin de s'assurer de sa pertinence pour le territoire, opérer des ajustements si nécessaire. - Favoriser la synergie avec les autres politiques publiques dont peut bénéficier le territoire. - Représenter le GAL dans les différents réseaux locaux, régionaux, nationaux et européens pour développer des partenariats et initier des projets de coopération. <p>Effets attendus sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des objectifs prioritaires de la stratégie de développement local - Mobilisation et consommation de l'enveloppe conformément aux objectifs fixés - Effet levier des fonds européens - Visibilité des financements européens sur le territoire - Accompagnement pertinent et reconnu des porteurs de projets dans leurs démarches - Appropriation de la démarche DLAL par les acteurs du territoire - Mobilisation pérenne des membres du GAL, renforcement des partenariats locaux et extérieurs (coopération)
---	---

Types d'actions soutenues	<p>❖ Coordination Coordination des différentes missions relatives à l'animation générale de la stratégie (animation, gestion, suivi, évaluation, communication).</p> <p>Favoriser la synergie avec les autres stratégies, démarches et programmes existants ou à venir sur le Territoire.</p> <p>Assurer une coordination financière entre les partenaires afin d'optimiser leurs contributions.</p> <p>❖ Animation de la stratégie de développement local Animation en lien avec les acteurs publics et privés du territoire en vue de faciliter les échanges entre acteurs, de fournir l'information sur les dispositifs d'aides, promouvoir la stratégie et aider les porteurs de projets potentiels à construire leur projet et à constituer leur dossier.</p> <p>❖ Gestion du volet territorial des fonds européens 2021-2027 Suivi financier et administratif des dossiers et de la programmation en lien avec l'Autorité de gestion.</p> <p>❖ Suivi et évaluation de la stratégie de développement local Mise en place et renseignements d'outils évaluatifs et de suivi.</p> <p>Réalisation d'études évaluatives (rapports annuels, évaluation à mi-parcours, évaluation finale)</p> <p>❖ Communication Actions de communication sur la stratégie de développement local, les modalités de mobilisation du volet territorial des fonds européens et les projets financés afin de les mettre en valeur.</p> <p>❖ Formation Actions de formation de l'équipe technique et des membres du GAL</p>
Bénéficiaires éligibles	La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en tant que structure porteuse du GAL du Territoire de Guéret.
Conditions d'éligibilité	Sans objet
Coûts éligibles	Hormis les coûts précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les coûts dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.
Inéligibilités	<p>Bénéficiaires inéligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les SCI - Les particuliers : personne physique sans SIRET et agissant à titre professionnel et privé en dehors de toute activité professionnelle



	<p>Dépenses inéligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses d'auto-construction - Les contributions en nature - Amortissement de biens - Achat de terrain - Achat de biens immeubles - Contrats de crédit-bail - Parkings - Voirie et Réseaux Divers (VRD) - Travaux et équipements de mise aux normes - Frais de port - Frais de personnel des emplois ou contrats aidés
Éligibilité temporelle des dépenses	<p>FEADER : 01/01/2023</p> <p>Les dépenses présentées doivent respecter la réglementation européenne et nationale des aides d'État. Tout commencement d'exécution avant le dépôt de la demande d'aide est susceptible de rendre tout ou partie du projet inéligible.</p>
Lignes de partage avec les autres dispositifs	<p>Le GAL ne pourra pas mobiliser son enveloppe LEADER et FEDER objectif spécifique 5 pour des typologies d'actions éligibles à d'autres dispositifs du Plan Stratégique Régional, du FEAMPA (hors objectif spécifique 3.1), ou du programme régional FEDER-FSE+ (hors objectif spécifique 5)</p>
Principes/Modalités de sélection	<p>Sans objet</p>
Fonctionnement du dispositif	<p>Au fil de l'eau</p>
Taux max. d'aide publique	<p>100% dans la limite des règles nationales et européennes.</p>
Taux de cofinancement	<p>FEADER : 80%</p>
Type de soutien	<p>Subvention</p>
Planchers	<p>FEADER : Double plancher de 8 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 5 000 € d'aide FEADER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.</p>
Plafonds	<p>Sans objet</p>
Modalités de versement	<p>Avances, acomptes et soldes selon les règles imposées par chaque fonds.</p>
Recours à des OCS	<p>Voir réglementation en cours pour le programme FEADER.</p>

Règlementation aides d'État	La règlementation des aides d'État est applicable en fonction des projets.
Éligibilité géographique	Voir le Plan stratégique Régional.

Contribution à la mise en œuvre des
Ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra
dédiée à la transition énergétique et écologique.

6 ambitions	négatif	neutre	positif
1. Reconstituer les ressources naturelles Obj 1 : Retrouver partout de l'eau en quantité et de bonne qualité Obj 2 : Reconquérir la biodiversité Obj. 3 : Garantir une énergie décarbonée accessible à toutes et tous Obj 4 : Réduire l'empreinte humaine : écoconception et réduction de déchets			☆
2. Ancrer les solidarités au cœur des transitions Obj 1 : Encourager la persévérance scolaire et relancer l'ascenseur social Obj.2 : Allier inclusion et transitions dans les parcours de formation professionnelle Obj. 3 : Ecrire ensemble un nouveau récit pour une justice sociale et environnementale		☆	
3. Se nourrir : accélérer les transitions agroécologiques et alimentaires Obj. 1 : Étendre l'agroécologie à l'ensemble des exploitations agricoles tout en suscitant des vocations Obj. 2 : Transformer les produits agroalimentaires au plus proche des territoires de production et consommation Obj. 3 : Rendre accessible à toutes et tous des produits sains, locaux et de qualité			☆
4. Innover pour une économie responsable et durable Obj. 1 : Accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi Obj 2 : Renforcer notre souveraineté par l'innovation à impact Obj 3 : Placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement économique			☆
5. Se déplacer et habiter dans des territoires adaptés aux changements climatiques Obj 1 : Conduire la mutation des transports et l'essor du ferroviaire Obj 2 : Promouvoir la transition de l'habitat pour tous, et en particulier pour les jeunes Obj 3 : Accompagner des territoires équilibrés et résilients		☆	



<p>6. Prévenir et soigner : une approche unifier de la santé humaine, animale, végétale et des écosystèmes</p> <p>Obj.1 : Préserver les environnements et le vivant comme condition de la bonne santé de chacun</p> <p>Obj. 2 : S'engager pour une santé durable dans toutes les filières économiques</p> <p>Obj. 3 : Développer de nouvelles méthodes préventives, diagnostiques et thérapeutiques dans les trois santé</p> <p>Obj. 4 : Mieux comprendre, sensibiliser et former pour anticiper les menaces sanitaires</p>		★	
--	--	---	--



Union Européenne
La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

